

Insee Analyses

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 39

novembre 2016

Un salaire horaire plus élevé qu'en France de province mais davantage de très bas salaires

En 2012, les salariés du secteur concurrentiel perçoivent en moyenne 17,5 euros brut de l'heure en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si leur salaire horaire est inférieur à la moyenne nationale, il est supérieur à celui de l'ensemble des salariés de la France de province. Les caractéristiques liées aux postes de travail et aux salariés ont la même influence sur le salaire dans la région et au niveau national. La part plus importante de cadres et une bonne représentation de secteurs d'activité fortement rémunérateurs en Paca expliquent le niveau de salaire horaire moyen plus élevé qu'en France de province. Parallèlement, la part de salaires avoisinant le Smic est très forte dans la région (7,6 %), nettement supérieure à la moyenne de la France de province (6,4 %). La forte présence de secteurs d'activité concentrant des postes peu rémunérés ainsi qu'une part plus importante de CDD et de temps partiel expliquent en partie cette surreprésentation de très bas salaires. Les femmes sont davantage concernées par le temps partiel et les jeunes par les formes précaires d'emploi.

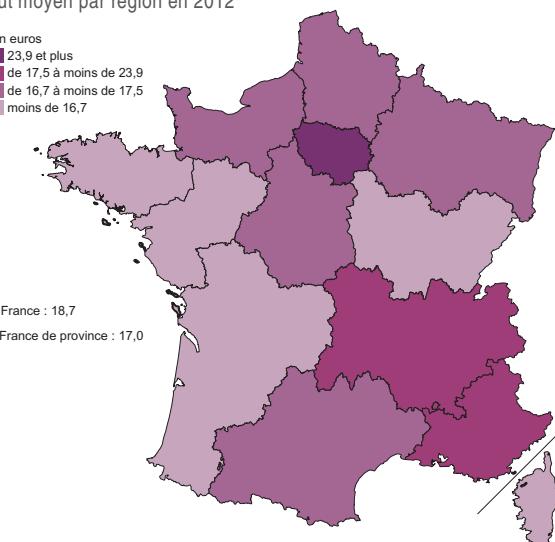
Frédéric Caste, Jérôme Domens, Insee
Virginie Meyer, Rémi Belle, Direccte

En 2012, les salariés du secteur concurrentiel perçoivent en moyenne 17,5 euros de salaire horaire brut en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*figure 1*). Au troisième rang des régions françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur est très nettement distancée par l'Île-de-France (23,9 euros) et plus légèrement par Auvergne-Rhône-Alpes (17,9 euros). La position de la région est donc la même en termes de salaires que de PIB par emploi. Du fait du poids économique de la région capitale, qui regroupe un quart des postes de travail de l'ensemble du pays, les salaires horaires distribués dans la région sont inférieurs à la moyenne nationale (18,7 euros). Ils sont toutefois légèrement supérieurs à la moyenne de province (17,0 euros), le salaire horaire brut moyen des autres régions variant entre 15,6 euros et 17,0 euros.

1 Provence-Alpes Côte d'Azur en troisième position pour le niveau moyen de salaire horaire

Salaire horaire brut moyen par région en 2012

- en euros
- 23,9 et plus
- de 17,5 à moins de 23,9
- de 16,7 à moins de 17,5
- moins de 16,7



Source : Insee, DADS 2012

Des salaires plus élevés pour les cadres, les hommes et les classes d'âge élevées

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme sur l'ensemble du territoire national, le niveau du salaire est la résultante de nombreux facteurs. Les partenaires sociaux négocient des conventions collectives et des accords de branche qui viennent compléter le droit du travail. Ces conventions et accords couvrent l'ensemble des conditions d'emploi (dont la rémunération) et prennent notamment en compte le secteur d'activité, le profil du poste, les caractéristiques et la localisation de l'établissement employeur.

Parmi les principaux déterminants observables du salaire, générateurs des plus grandes disparités, figurent la catégorie socioprofessionnelle du poste, le secteur d'activité et le contrat de travail, l'âge et le sexe du salarié. Leurs effets respectifs, qui peuvent être mis en évidence, « à autres caractéristiques fixes » par un modèle économétrique (*encadré 1*), sont sensiblement les mêmes dans la région qu'au niveau national.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les postes de cadres sont rémunérés deux fois plus que ceux des ouvriers et des employés : 31,4 euros bruts de l'heure contre respectivement 14,0 et 13,3 euros (*figure 2*). Pour les postes de professions intermédiaires, le salaire moyen est de 18,9 euros. Cette hiérarchie des salaires se retrouve au niveau de la France de province avec des écarts d'ampleur similaire.

Encadré 1 : Les déterminants du salaire sont les mêmes dans la région et au niveau national

Un modèle économétrique permet de confirmer l'effet des déterminants du salaire en précisant et quantifiant leur influence propre, « à autres caractéristiques équivalentes ». À situations semblables (âge, catégorie socioprofessionnelle, contrat, secteur, taille d'établissement...), le modèle permet de vérifier que les déterminants favorables ou défavorables à un salaire horaire moyen élevé sont identiques dans la région et au niveau national et agissent dans les mêmes proportions.

Si les femmes perçoivent en moyenne une rémunération horaire inférieure de 21 % à celle des hommes, la modélisation signale ainsi que, à profils équivalents, cet écart est de l'ordre de 8 % comme au niveau national.

Cette méthode demeure toutefois tributaire des informations disponibles. Certaines variables potentiellement très influentes sont absentes de la source DADS (diplôme, ancienneté dans l'entreprise) voire difficilement mesurables (compétence, savoir-faire particuliers). Les résultats obtenus sont corrigés des effets de structure entre variables, mais uniquement celles observées dans le modèle.

2 Des déterminants identiques dans la région et au niveau national

Salaire horaire brut moyen en 2012 selon les principaux déterminants (en euros)

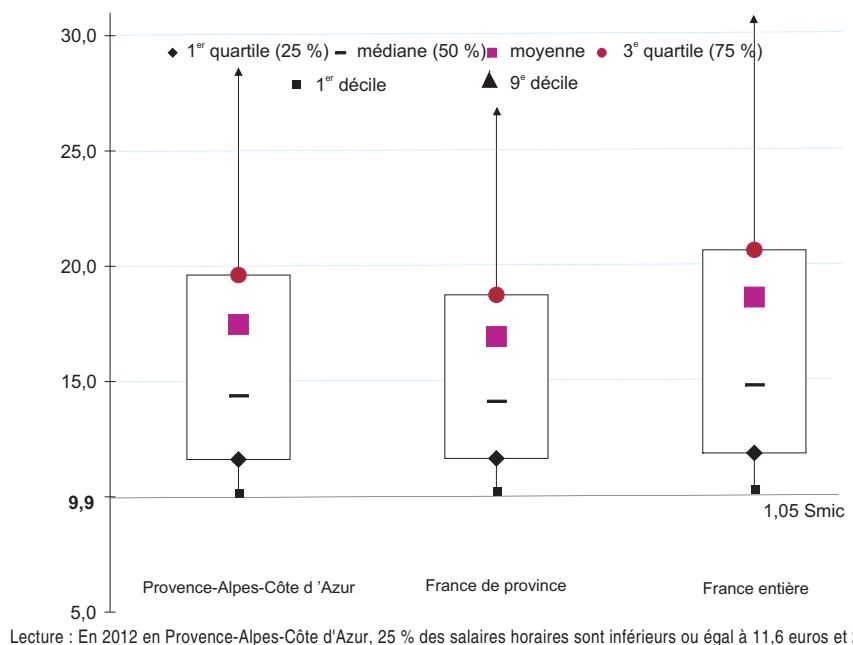
	Paca	Province	France
Ensemble	17,5	17,0	18,7
Sexe			
Femmes	15,5	15,1	16,7
Hommes	18,9	18,2	20,1
Écart (euros)	3,3	3,1	3,4
Écart (%)	21,4	20,4	20,2
Age			
25-29 ans	14,3	14,0	14,9
60 ans et plus	22,2	23,1	26,4
Écart (euros)	7,9	9,1	11,5
Écart (%)	55,5	65,3	76,9
Contrat			
CDD	13,3	13,0	13,8
CDI	18,1	17,5	19,4
Écart (euros)	4,8	4,5	5,6
Écart (%)	35,8	33,9	40,2
Condition d'emploi			
Temps partiel	15,2	15,0	16,2
Temps complet	17,9	17,3	19,1
Écart (euros)	2,7	2,3	2,9
Écart (%)	17,8	15,5	18,0
Catégorie socio-professionnelle			
Employés	13,3	13,2	13,7
Ouvriers	14,0	13,9	14,2
Professions intermédiaires	18,9	18,6	19,2
Cadres	31,4	31,1	34,5
Écart employés/cadres (euros)	18,1	17,9	20,8
Écart employés/cadres (%)	135,6	135,7	152,3
Secteur			
Hébergement-restauration	13,4	12,8	13,3
Information-communication	23,9	22,0	26,2
Indus. extrac., énerg., eau, déchets	22,0	21,5	23,0
Cokéfaction-raffinage	34,5	33,0	33,4
Écart cokéf.-raffinage/héberg.-rest.(euros)	21,1	20,2	20,1
Écart cokéf.-raffinage/héberg.-rest. (%)	158,2	158,2	151,0

Lecture : en 2012 en Paca, le salaire horaire brut moyen des hommes est supérieur de 21,4 % à celui des femmes.

Source : Insee, DADS 2012

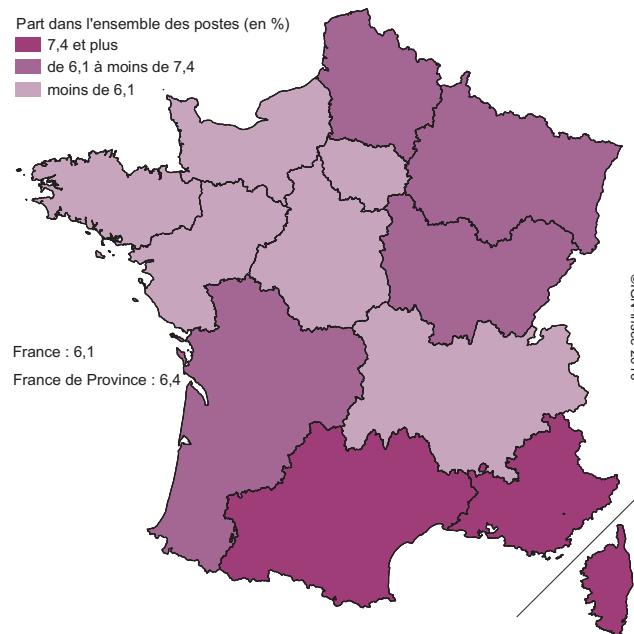
3 D'avantage de hautes rémunérations qu'en France de province

Distribution du salaire brut horaire en 2012



4 Provence-Alpes Côte d'Azur en deuxième position pour la part de très bas salaires

Part des salaires horaires inférieurs à 1,05 Smic par région



Source : Insee, DADS 2012

(seuil des 25 % les plus faibles) est inférieur à la France de province, tout comme le 1^{er} décile (seuil des 10 % les plus faibles). Le rapport du 3^e quartile au 1^{er} quartile est de 1,7 en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 1,6 en France de province.

Davantage de postes occupés par des cadres

La position favorable de la région par rapport à la France de province relève en partie d'un effet de composition. Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarque par une part plus importante de postes de cadres (13,2 % contre 11,7 %), la troisième derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, et par une proportion un peu plus forte de postes occupés par les personnes de 60 ans et plus (4,1 % contre 3,1 %). En outre, certains secteurs d'activité fortement rémunérateurs sont surreprésentés en Paca : les activités financières et d'assurance, l'information-communication, le secteur regroupant industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ainsi que, à une échelle plus petite, les emblématiques industries de l'aéronautique et du raffinage de pétrole (où le salaire horaire brut moyen dépasse 30 euros).

Certains secteurs d'activité proposent des salaires plus élevés : les secteurs industriels (à l'exception de la fabrication de denrées alimentaires), les activités financières et d'assurance et le secteur de l'information et communication. En revanche, les salaires sont plus faibles dans les secteurs de l'hébergement-restauration, du commerce et de l'ensemble des services aux particuliers.

L'effet de la catégorie socioprofessionnelle se combine avec celui du secteur d'activité de l'établissement. Si les salaires des postes d'ouvriers sont, en moyenne, supérieurs à ceux des employés, c'est parce qu'ils sont plus souvent dans les secteurs plus rémunérateurs de l'industrie et de la construction. À secteur identique, les postes d'employés sont mieux rémunérés que les postes d'ouvriers.

Type de contrat et quotité de travail sont une autre dimension importante. Le salaire horaire brut moyen des postes en CDD est de 13,3 euros alors que celui des postes en CDI est de 18,1 euros. Dans une moindre mesure, les postes à temps plein sont mieux rémunérés à l'heure que les postes à temps partiels (17,9 euros contre 15,2 euros).

Par ailleurs, l'avancement en âge se traduit généralement par une croissance du salaire horaire. Dans la région, les postes occupés par les personnes de 60 ans et plus offrent en moyenne un salaire horaire brut de 22,2 euros contre 14,3 euros pour les postes occupés par les personnes de 25 à 29 ans. Les inégalités liées à l'âge sont toutefois moins prononcées dans la région qu'au niveau de la France de province, où le salaire horaire moyen des 60 ans et plus est plus élevé (23,1 euros).

Enfin, dans la région, les postes occupés par des hommes ont un salaire horaire brut moyen de 18,9 euros contre 15,5 euros pour les femmes. Cet écart défavorable aux femmes est du même ordre au niveau de la France de province (15,1 euros contre 18,2 euros) et s'observe aussi à profil de poste équivalent.

Des disparités plus fortes qu'en moyenne de province

Au-delà d'un salaire horaire moyen relativement élevé, la région est marquée par des disparités plus fortes que celles observées pour la France de province. Celles-ci résultent à la fois de hautes rémunérations et d'une part plus importante de bas salaires.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 3^e quartile des salaires horaires (seuil des 25 % les plus élevés) est de 19,6 euros, soit 0,9 euro de plus qu'en France de province (*figure 3*). De même, le 9^e décile (seuil des 10 % les plus élevés) est de 28,3 euros soit 1,6 euros de plus qu'en France de province. À l'autre bout de l'échelle, le 1^{er} quartile des salaires

Cette part élevée est une particularité régionale : Provence-Alpes-Côte d'Azur a le deuxième taux de très bas salaires des régions métropolitaines après la Corse (*figure 4*). Cela concerne 123 300 postes en 2012.

Paca compte en effet davantage de postes dans des secteurs d'activité qui présentent de nombreux très bas salaires. En outre, les

Encadré 2 : Sexe, âge, contrat : un impact plus marqué en haut de l'échelle des salaires

Les déterminants du salaire horaire n'exercent pas nécessairement la même influence à tous les niveaux de l'échelle des rémunérations. Une méthode économétrique de « régression quantile » a donc été mise en œuvre pour distinguer l'effet des déterminants sur les salaires situés en bas de l'échelle (autour du 1^{er} quartile) et ceux situés en haut de l'échelle (autour du 3^e quartile).

Ainsi, à situations équivalentes (sex, catégorie socioprofessionnelle, contrat, secteur, taille d'établissement...) l'impact de l'âge est plus fort en haut de l'échelle des salaires : l'écart de salaire entre les personnes âgées de 55 à 59 ans et celles âgées de 35 à 39 ans est de 11,1 % pour les postes rémunérés autour du 3^e quartile, contre 4,7 % pour les postes rémunérés autour du 1^{er} quartile.

De même, le désavantage subi par les femmes vis-à-vis des hommes, à profils semblables, est plus important autour du 3^e quartile (8,2 %) qu'autour du 1^{er} quartile (5,5 %). Le constat est le même pour les postes en CDI par rapport aux postes en CDD (3,5 % et 1,8 %).

Pour d'autres variables en revanche, l'impact varie peu selon le niveau de salaire. C'est le cas pour la catégorie socioprofessionnelle, le temps de travail et la taille de l'entreprise. Par exemple, l'écart de salaire horaire entre un temps plein et un temps partiel est du même ordre pour des postes fortement ou faiblement rémunérés.

taux de très bas salaires y sont parfois plus élevés qu'en France de province. C'est le cas notamment dans le commerce, les activités de services aux entreprises et les services aux particuliers. Ce dernier est le secteur dans lequel la part de très bas salaires est la plus importante en Paca comme en France de province (respectivement 18,7 % et 16,9 %).

Certains secteurs d'activité présentent en revanche un taux de très bas salaires un peu plus faible dans la région : administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (9,5 %, contre 9,6 %), hébergement et restauration (7,3 %, contre 7,9 %). Toutefois, ils offrent plus de postes, si bien qu'ils contribuent aussi à expliquer la plus forte part de très bas salaires en Paca. Dans la construction, le constat est inversé : si ce secteur est un peu moins présent, la proportion de très bas salaires est supérieure à la moyenne de province (6,4 %, contre 4,8 %). Enfin, dans les activités industrielles, seul le secteur de l'agroalimentaire présente un taux de très bas salaires bien supérieur à la moyenne de province (6,9 %, soit 2,7 points de plus que la province). Il ne concerne néanmoins que très peu de postes en Paca. Dans les autres sous-secteurs industriels, la part de salaires avoisinant le Smic est très faible.

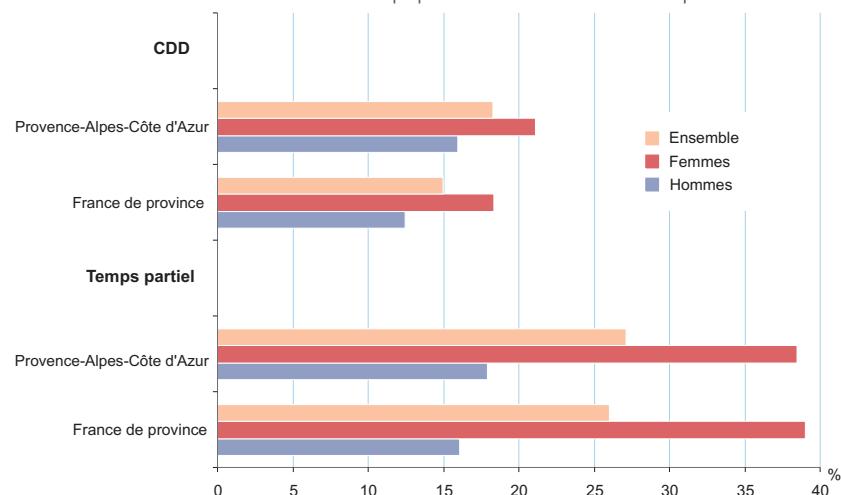
Au total, sur une différence de taux de très bas salaires de 1,2 point entre Paca et la France de province, la répartition sectorielle des postes expliquerait 0,4 point, soit un tiers.

Des CDD et des CDI à temps partiel plus fréquents, qui concernent surtout les femmes et les jeunes

En lien avec les secteurs d'activité, la nature des contrats de travail proposés par les entreprises de la région contribue à expliquer le taux de très bas salaires en Paca. Sur l'ensemble de l'année 2012, la part des contrats à durée déterminée est beaucoup plus élevée qu'en France de province : 18,3 %, contre 15,0 % (figure 5). Or, les secteurs qui présentent les plus forts taux de bas salaires sont aussi ceux qui offrent le plus de CDD : hébergement-restauration (41,7 %, soit 6,6 points de plus qu'en province), services aux particuliers (27,8 %), commerce (19,5 %) ou services non marchands (19,3 %). Ainsi, au total, un

5 21 % des postes occupés par des femmes sont en CDD et 38 % sont à temps partiel

Part des femmes et des hommes en CDD et à temps partiel en Paca et en France de province



Source : Insee, DADS 2012

peu plus de 10 % des CDD sont rémunérés au voisinage du Smic (10,4 % en Paca, contre 10,8 % en province).

Le fait d'occuper un poste à très bas salaire va également de pair avec une durée de travail réduite. En Paca, les postes sont un peu plus souvent occupés à temps partiel qu'en province : 27,1 %, contre 26,0 %. En outre, ils sont davantage concernés par les très bas salaires : 13,6 % des postes à temps partiel sont au voisinage du Smic, soit 1,9 point de plus qu'en province. L'écart en défaveur de Paca tient aux contrats à durée indéterminée à temps partiel, qui présentent un taux de bas salaires supérieur à la province : 14,3 %, contre 11,7 %.

Les jeunes et les femmes sont surreprésentés dans les situations qui sont associées aux plus forts taux de bas salaires. Ainsi, en Paca comme en France de province, les postes en CDD sont plus souvent offerts à des jeunes âgés de 25 à 29 ans (5 points de plus que la moyenne). Ils concernent aussi davantage les femmes (5 points de plus que les hommes, contre 6 en France de province). Enfin, les postes à temps partiel sont plus souvent occupés par des femmes (38,5 %, contre 17,0 % chez les hommes). Au total en Paca, le taux de très bas salaires atteint 8,5 % pour les postes occupés par les jeunes et 8,7 % pour ceux occupés par les femmes, soit environ 1 point au-dessus de la moyenne régionale.■

Définitions et méthode

Les données utilisées dans cette étude sont issues de la Déclaration annuelle des données sociales (DADS) de 2012. L'étude porte uniquement sur les salariés du champ concurrentiel, c'est-à-dire les salariés du secteur privé et des entreprises publiques à caractère industriel et commercial. Sont exclus l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'emploi public des services non marchands (administration, éducation, santé et action sociale) ainsi que les apprentis, les stagiaires et les employés de particuliers employeurs.

L'étude retient une approche productive : elle traite des salaires bruts au lieu de travail. Ce choix permet d'analyser les rémunérations sous l'angle des salaires offerts par les établissements d'une région plutôt que selon les salaires perçus par les habitants de cette région. Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement. Le **salaire horaire brut** rapporte le salaire brut au nombre d'heures rémunérées. Les **très bas salaires** bruts ou « au voisinage du Smic » sont inférieurs à 1,05 Smic, soit 9,9 euros en 2012.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Patrick Redor
Rédactrice en chef :
Gwenaëlle Thomas

Credits photos :
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : novembre 2016
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Gautier A., « PIB par habitant - Provence-Alpes-Côte d'Azur au deuxième rang des régions de province », *Insee Flash Paca* n° 28, juillet 2016

